

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 12 mai 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint,
développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Nathalie Ricard

Absent : M. le maire Marc-André Plante, président

CE-2021-513-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

CE-2021-514-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-515-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mai 2021 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2021, tels que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2021-516-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne de déléguer madame Nathalie Ricard, conseillère municipale du district 11, présidente de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL), à titre de représentante de la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

QUE les frais relatifs à cette délégation soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-517-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'entériner l'orientation budgétaire pour l'année 2022 visant l'élaboration d'un budget sans hausse des taux de taxes foncières et de la tarification.

CE-2021-518-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Josée Girard à titre de chef de section, administration, SCAU 9-1-1, à la Direction de la police, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2021-519-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Alexandra Martel à titre de contremaîtresse de la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

CE-2021-520-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde un soutien financier de 2 500 \$ à l'Association des pompiers auxiliaires de Laurentides-Lanaudière, pour leur permettre de continuer à maintenir leur mission, celle de soutenir et servir la population lors de sinistres et cela dans le contexte de la pandémie COVID-19.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-521-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accorde un soutien financier de 2 500 \$ à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, pour leur permettre de continuer à maintenir leur mission et cela dans le contexte de la pandémie COVID-19.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-522-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, les personnes mentionnées au présent dossier décisionnel, employés de la firme Consult-Terre et toute autre personne de ladite firme qui pourrait être nommée, laquelle firme a obtenu un contrat de surveillance de la Ville de Terrebonne le 17 mars 2021, selon la résolution CE-2021-275-DEC, et ce, pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement numéro 730 et ses amendements, concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal.

CE-2021-523-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne adopte la mise à jour de la procédure administrative pour la construction et le remplacement de clôtures mitoyennes.

CE-2021-524-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine la version révisée de l'Entente de partenariat (version 2.1.14) entre la Ville de Terrebonne et l'ARPE-Québec concernant les points de dépôt officiels pour le recyclage des appareils électroniques.

QUE le président ou le vice-président et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de partenariat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-525-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'accorder le contrat SA21-9021 pour la vidange, déshydratation et valorisation de boues des étangs aérés, conformément aux documents de l'appel d'offres public, selon la répartition suivante :

- **Lot A : REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE ENVIRONNEMENT)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la station d'épuration La Pinière, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 858,02 \$ / TM, taxes incluses, pour une somme de 574 875,00 \$, taxes incluses;
- **Lot B : EXCENT ENVIRONNEMENT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la station d'épuration La Plaine, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 977,29 \$ / TM, taxes incluses, pour une somme de 229 950,00 \$, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-526-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne*, sous le numéro 501-5.

CE-2021-527-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction du génie et de l'environnement à déposer le mémoire de la Ville de Terrebonne portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), conformément à la recommandation d'appui de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM-2021-05-04/01).

QUE le comité exécutif recommande le dépôt du mémoire au conseil municipal.

CE-2021-528-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

Projet de construction : 2021-00332
Montée Gagnon / Lot : 2 918 646

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution de 10 % pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002, pour une somme de 35 100 \$, soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au présent dossier décisionnel.

CE-2021-529-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, autorise le Comité consultatif de toponymie à procéder à l'analyse de la demande pour la redésignation du parc des Aînés, situé sur la rue Villeneuve, dans le secteur La Plaine.

QUE ses recommandations soient soumises au comité exécutif, tel que prévu au règlement numéro 665.

QUE le Comité consultatif de toponymie soit autorisé à s'adjoindre d'une personne-ressource experte afin d'aider le comité dans son analyse, le cas échéant.

CE-2021-530-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'adopter le *Règlement sur le jeu libre dans les rues résidentielles*, sous le numéro 4200.

CE-2021-531-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne entérine l'amendement au Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI) de la Direction des technologies de l'information en y incluant le *Plan stratégique de la géomatique*.

CE-2021-532-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 25.

Président

Greffier